

AMNESTY INTERNATIONAL ÉF-AI  
Index AI : ORG 10/03/97  
DOCUMENT EXTERNE  
Londres, 13 juin 1997

AMNESTY INTERNATIONAL  
ET LES DROITS DE L'HOMME  
Faits et chiffres

SOMMAIRE

Les débuts	page 2
Aujourd'hui	page 2
L'aide aux victimes	page 3
Activités menées de janvier à mai 1997	page 3
Un continuél défi	page 5
Exécutions extrajudiciaires	5
"Disparitions"	5
Torture et mauvais traitements	6
Prisonniers d'opinion	6
Procès inéquitables	6
Détention sans inculpation ni jugement	6
Peing de mort	6
Exactions commises par les groupes armés d'opposition	7
Le mouvement de défense des droits de l'homme et les traités internationaux	page 7
Le financement de l'Organisation	page 8

### Les débuts

- Amnesty International a été fondée en 1961 par l'avocat britannique Peter Benenson.
- Son appel, intitulé "Les prisonniers oubliés", a été publié dans la presse du monde entier le 28 mai 1961, et l'idée d'une campagne internationale pour la défense des droits de l'homme a suscité plus de 1 000 offres de soutien.
- À la fin de la première année, la nouvelle organisation avait envoyé des délégués chargés d'intervenir en faveur de prisonniers dans quatre pays et avait pris en charge 210 dossiers. Les membres d'Amnesty International avaient créé des instances nationales dans sept pays et les dépenses s'élevaient à 6 040 £.
- Les principes de stricte impartialité et d'indépendance ont été établis. L'accent a été mis sur la protection internationale des droits de l'homme : les membres d'Amnesty International devaient travailler sur des cas survenus dans le monde entier sauf dans leur propre pays.

### Aujourd'hui

- Amnesty International compte plus de 1 000 000 membres, abonnés aux publications et donateurs réguliers dans plus de 100 pays et territoires ; en outre, il existe plus de 4 287 groupes locaux enregistrés auprès du Secrétariat international, et plusieurs milliers de groupes universitaires, scolaires, professionnels et autres, qui normalement ne se font pas enregistrer au niveau international.
- Des sections nationales ont été implantées dans 54 pays, dont 33 se situent en Afrique, en Amérique latine (y compris les Caraïbes), en Asie, en Europe centrale et au Moyen-Orient.
- Le Secrétariat international, situé à Londres, est le centre nerveux de l'Organisation : plus de 300 salariés et 95 bénévoles originaires de plus de 50 pays y travaillent. Le secrétaire général est Pierre Sanz.
- Amnesty International est dirigée par un Comité exécutif international (CEI) composé de neuf membres : huit sont des bénévoles élus tous les deux ans par un Conseil international (CI) formé de représentants du Mouvement en provenance du monde entier, le neuvième est un membre élu du Secrétariat international.

### L'aide aux victimes

- o Amnesty International a un mandat précis, exposé dans ses statuts. Elle cherche essentiellement à obtenir :
  - la libération de tous les prisonniers d'opinion ; c'est-à-dire des personnes détenues partout dans le monde du fait de leurs convictions ou de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur langue, de la couleur de leur peau, de leur nationalité ou de leur origine sociale, de leur situation économique, de leur naissance ou de toute autre situation, à condition qu'elles n'aient pas eu recours à la violence ni préconisé son usage ;
  - un procès équitable dans un délai raisonnable pour les prisonniers politiques ;
  - l'abolition de la peine de mort, de la torture et de tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant infligé aux prisonniers ;
  - la fin des exécutions extrajudiciaires et des "disparitions".
- o Amnesty International s'oppose également aux exactions commises par les groupes d'opposition, qu'il s'agisse de prises d'otages, d'actes de torture, d'homicides sur la personne de prisonniers ou d'autres homicides arbitraires et délibérés.
- o Les membres de l'Organisation répartis dans le monde entier œuvrent en faveur des personnes menacées d'emprisonnement, de procès inéquitables, de torture ou d'exécution. Les activités de cette année donnent une idée du volume de travail effectué chaque année en faveur de ces personnes.

### Activités menées de janvier à mai 1997

- o Amnesty International entreprend des actions à long terme portant sur toutes les préoccupations inscrites dans son mandat, notamment l'incarcération des prisonniers d'opinion. Fin mai 1997, les groupes d'Amnesty International s'occupaient de 1985 Dossiers action, en cours ou à moyen terme, au nom de plus de 4 570 victimes de violations des droits de l'homme dont Amnesty International connaissait l'identité. Amnesty International faisait le maximum pour s'occuper aussi de 1500 cas pour lesquels elle ne disposait pas de toutes les informations concernant le nom des victimes.
- o Les actions rapides en faveur de prisonniers et d'autres personnes risquant de façon imminente d'être victimes d'actes de torture ou d'une exécution sont menées par le réseau des Actions urgentes composé d'environ 80 000 bénévoles dans quelque 85 pays. Grâce au courrier électronique, aux télégrammes, aux télécopies, au télex, aux envois par exprès ou par avion, ce réseau peut rapidement lancer des appels en faveur des personnes en danger.
- o Au cours des cinq premiers mois de 1997, 235 nouvelles actions concernant 75 pays ont été transmises au réseau des Actions urgentes. Des actions complémentaires ont été demandées dans 159 cas, portant à 394 le nombre d'interventions du réseau au cours de cette période de l'année. Chaque Action urgente ou complémentaire peut se traduire par des centaines d'appels aux autorités en l'espace de quelques jours, et par plusieurs milliers en l'espace de quelques semaines. Les nouvelles actions ont été lancées en faveur de prisonniers menacés de torture ; de personnes pouvant être ou ayant été victimes d'une exécution extrajudiciaire ou d'une "disparition" ; de prisonniers condamnés à mort et de personnes harcelées ou ayant reçu des menaces de mort émanant d'agents de l'État ou de groupes armés d'opposition. Les nouvelles actions ont également porté sur de nombreux autres sujets de préoccupation, notamment des cas d'arrestation arbitraire, de détention prolongée au secret, de détention sans inculpation ni jugement, de mort en détention, et de menaces de refoulement (chaque personne pouvant être victime d'une ou de plusieurs de ces violations).
- o En 1997, le réseau des professionnels de la santé d'Amnesty International comptait environ 10 000 membres organisés en groupes et réseaux médicaux dans quelque 30 pays. Une Action internationale des professionnels de la santé ayant débuté en mai 1996 s'est prolongée en 1997. Un premier rapport, intitulé Prescription for change (Médecine et droits de l'homme, ACT 75/01/96), sur le rôle des professionnels de la santé en matière de recensement et de dénonciation des violations des droits de l'homme, a été publié en 1996. Il est disponible en français, en anglais, en espagnol, en

arabe, en néerlandais et en allemand. Ont ensuite suivi d'autres rapports sur le rôle des professionnels de la santé dans la dénonciation des violations des droits de l'homme dans les pays suivants :

- > Israël et les Territoires occupés (le silence des médecins des prisons au courant des violations commises dans les centres de détention)
- > Brésil (possibilité de libérer la médecine légale de la tutelle des autorités policières)
- > Turquie (le rôle joué par l'Association médicale en ce qui concerne la dénonciation des atteintes aux droits de l'homme)
- > Kenya (mauvais traitements et insuffisance des soins médicaux dans les prisons)

Parmi les missions de recherche qu'Amnesty International a organisées au cours des derniers mois plusieurs comprenaient des médecins. Ce fut le cas notamment d'une mission envoyée pour assister aux audiences du procès de membres de la Fondation turque des droits de l'homme, qui s'occupe de programmes de soutien aux victimes de torture. Des missions ont également été envoyées au Brésil, au Kenya ainsi qu'en Israël et dans les Territoires occupés. Une délégation devait se rendre en juin en Afrique du Sud, pour assister aux audiences de la Commission de la vérité et de la réconciliation sur le rôle des professionnels de la santé dans les violations des droits de l'homme commises par le passé, qu'ils aient protégé les victimes contre ces violations ou qu'ils aient participé à ces atteintes aux droits fondamentaux.

En plus de cette campagne médicale, des actions médicales régulières ont également été organisées qui concernaient 15 autres pays.

o Il existe actuellement 25 Réseaux d'action régionaux (RAA), dont le SAA qui couvre l'Afrique australe et le CARRAA qui couvre les pays des Caraïbes, par exemple. Les membres de ces réseaux mènent campagne contre les violations des droits de l'homme commises dans la région qu'ils ont choisie.

Entre le début de l'année et la fin du mois de mai, 80 actions RAN et 30 actions complémentaires ont été lancées. Durant cette période, 2275 groupes ont participé à un RAN.

- o Amnesty International a publié 48 documents importants sur des violations des droits de l'homme commises dans 35 pays. Ces documents traitaient notamment de l'absence de protection des droits fondamentaux lors des rapatriements massifs vers le Rwanda ; de la peine de mort en Afrique ; de l'impunité et des violations des droits de l'homme au Guatemala ; des manœuvres d'intimidation et incarcérations au Myanmar ; des sanctions officielles pour meurtre à Manipur, en Inde ; des exécutions publiques en Corée du Nord ; de torture en Russie, et de violations des droits fondamentaux perpétrées contre des femmes en Égypte.

- o De janvier à fin mai 1997, l'Organisation a envoyé 53 délégations dans 35 pays. Les délégués ont, notamment, discuté des préoccupations d'Amnesty International avec les autorités gouvernementales, assisté en qualité d'observateurs à des procès politiques, et mené sur place des enquêtes sur des violations des droits de l'homme. Ils se sont notamment rendus en Albanie, en Allemagne, en Arménie, dans les territoires relevant de l'Autorité palestinienne, au Brésil, en Colombie, aux États-Unis, au Guatemala, en Haïti, en Inde, en Israël et dans les Territoires occupés, au Japon, au Kenya, en Ouganda, au Pakistan, aux Philippines, au Qatar, au Swaziland, en Thaïlande, en Tunisie.

Un continué défi

Chaque année, Amnesty International publie un rapport annuel dans lequel elle décrit les violations des droits fondamentaux commises contre des hommes, des femmes et des enfants dans toutes les régions du monde. Le Rapport annuel 1997, qui fait état des atteintes commises durant l'année 1996, illustre la nature et l'ampleur des violences perpétrées chaque année dans le monde :

Exécutions extrajudiciaires

- o Des milliers d'exécutions extrajudiciaires avérées ou présumées ont été signalées dans au moins 69 pays, dont l'Algérie, la Colombie, l'Inde, la Somalie et la Turquie.

"Disparitions"

- o On ignorait ce qu'il était advenu de centaines de milliers de personnes "disparues" dans au moins 39 pays au cours des dernières années, y compris en 1996. Un grand nombre des personnes ayant "disparu" dans des pays comme la Bosnie-Herzégovine, le Burundi et le Rwanda, la Colombie, l'Irak, Sri Lanka et le Venezuela pourraient avoir été tués.

#### Torture et mauvais traitements

- Des dizaines de milliers de détenus ont subi des tortures ou des mauvais traitements, y compris des viols, dans au moins 124 pays, dont l'Égypte, le Myanmar, le Nigéria et la Russie ;
- Plusieurs centaines de personnes sont mortes des suites de tortures en détention ou du fait de conditions carcérales inhumaines, dans au moins 46 pays, dont le Cameroun, l'Inde, la Libye, la République fédérative de Yougoslavie et le Vénézuéla.

#### Prisonniers d'opinion

- Des prisonniers d'opinion ou des personnes susceptibles d'être considérées comme tels étaient détenus dans au moins 94 pays, dont l'Afghanistan, la Grèce, la Guinée équatoriale, le Pérou et la Tunisie.

#### Procès inéquitables

- Des personnes ont été incarcérées à l'issue de procès iniques dans plus de 39 pays, dont le Burundi, la Chine, la Grèce, Israël et les Territoires occupés ainsi que le Pérou.

#### Détention sans inculpation ni jugement

- Dans au moins 78 pays, dont la Chine, l'Irak, la Russie, le Rwanda et le Vénézuéla, des dizaines de milliers de personnes étaient détenues sans avoir été inculpées d'aucune infraction.

#### Peine de mort

- On a appris l'exécution de milliers de personnes dans au moins 41 pays, dont la Chine, les États-Unis, l'Irak, le Nigéria et la Russie. Amnesty International pense cependant que le nombre des exécutions est beaucoup plus élevé en réalité.
- Amnesty International a recensé des milliers de cas de personnes condamnées à mort dans 58 pays, dont l'Algérie, la Chine, le Kenya, Trinité-et-Tobago et l'Ukraine. L'Organisation pense, cependant, que le nombre réel de condamnés à mort est beaucoup plus élevé.
- Des milliers de prisonniers se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort dans 48 pays, dont les États-Unis, le Maroc et le Sahara occidental, l'Ouganda, les Philippines et la Russie.
- En 1996, la Belgique a aboli complètement la peine de mort, alors que deux pays, la Libye et le Guatemala, ont élargi le champ d'application de cette peine.

Exactions commises par les groupes armés d'opposition

o Des groupes armés d'opposition ont commis des atteintes aux droits de l'homme telles que des actes de torture, des prises d'otages et des homicides arbitraires et délibérés, dans au moins 58 pays, dont l'Algérie, le Burundi, la Colombie, le Royaume-Uni et Sri Lanka.

Le mouvement de défense des droits de l'homme et les traités internationaux

Un mouvement toujours plus grand de défense des droits de l'homme recueille des données sur les violations commises par les gouvernements, entreprend des actions pour y mettre un terme, et tente de renforcer les mécanismes destinés à éviter qu'elles ne se reproduisent.

o Plus d'un millier d'organisations nationales et régionales œuvrent pour la protection des droits fondamentaux les plus élémentaires.

o Un nombre croissant d'accords internationaux relatifs aux droits de l'homme obligent les gouvernements à rendre compte de leurs actes.

o 138 gouvernements sont actuellement parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et 136 au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Ces pactes exigent de la part des pays qui les ont ratifiés la reconnaissance ou la protection d'un grand nombre de droits de l'homme.

o 92 États sont désormais parties au Premier Protocole facultatif se rapportant au PIDCP. Ce protocole institue des procédures permettant aux particuliers comme aux États de déposer des plaintes pour violations des droits de l'homme.

o 30 États sont actuellement parties au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP, visant à abolir la peine de mort.

o 102 États sont actuellement parties à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

o 130 États sont parties à la Convention relative au statut des réfugiés et 129 sont parties à son protocole.

Le financement de l'Organisation

Le financement d'Amnesty International, qui s'appuie sur un large soutien du public, reflète l'indépendance du Mouvement. L'Organisation ne sollicite ni n'accepte aucune aide financière des gouvernements. Les centaines de milliers de dons qui lui permettent de mener son action proviennent de ses membres et du public.

Le budget international est consacré au travail effectué par les chercheurs d'Amnesty International sur les violations des droits de l'homme commises dans le monde entier, à l'envoi de délégués qui assistent aux procès en qualité d'observateurs et entreprennent des démarches auprès des gouvernements, ainsi qu'à la gestion des activités internationales concernant l'information du public, les campagnes et le développement du Mouvement.

Du 1<sup>er</sup> avril 1996 au 31 mars 1997, le Secrétariat international a consacré 16 144 000 £ aux domaines suivants :

-Recherche et action	5 982 000 £
-Campagnes	1 293 000 £
-Traductions et publications	2 248 000 £
-Éducation aux droits de l'homme	1 018 000 £
-Réunions internationales	637 000 £
-Frais de gestion :	
° Financement, comptabilité, planification	1 147 000 £
° Ressources humaines	984 000 £
° Technologies de l'information	529.000 £
° Installations et gestion générale	2 306 000 £

En outre, les fonds de secours versés aux victimes de violations des droits de l'homme et à leur famille se sont élevés à 224 000 £ pendant cette période.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Facts and figures about Amnesty International and its work for human rights . Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - juillet 1997. Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :